



CR réunion 3 : Haie et Règlement intérieur

Un jardin partagé à Auzeville

Date : Jeudi 26 septembre 2024 - 18h-20h

Lieu : Mairie d'Auzeville

25 Participants :

Habitants : 20 personnes présentes :

Katia, Denis, Antoine, Nicolas, Anne, Laura, Ben Abdelrame, Isabelle, Michael, Guilhem, Sujit, sa femme et leurs deux enfants, François Regis, Mohamed, Remy, Brigitte, Juliette, Antonio du jardin partagé de Castanet

Mairie d'Auzeville : Claire Maylié, Alice Mellac, Laurent Guerlou

Partageons les jardins : Alice Thouvenin et Florian Bordeau (stagiaire)

DEROULE

Ordre du jour :

- Présentation des avancées du plan du jardin
- Organisation du chantier haie et choix arbres fruitiers
- Travail sur le règlement intérieur
- Suite



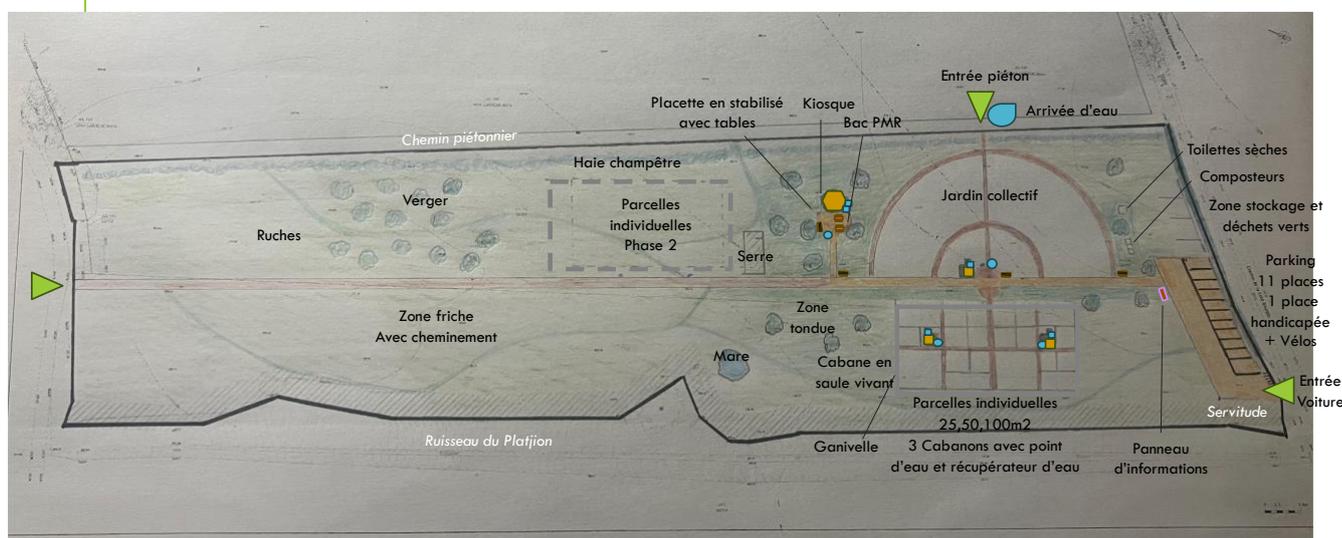
PRESENTATION des avancées du PLAN

Suite à la concertation des jardiniers sur le plan, un plan a été proposé reprenant les idées, en prenant aussi en compte les contraintes techniques.

Ce plan va sûrement être amené encore à évoluer et n'est pas encore la version finale.

Plan du 26 juillet 2024
Réalisé à partir de la concertation avec les habitants,
le travail des étudiants du BTS aménagement paysager
et la réunion de pilotage avec la Mairie
Réalisé par Partageons les jardins

PLAN JARDIN PARTAGÉ AUZEVILLE - PHASE 1



La Municipalité a obligation de déposer un permis d'aménager et un permis de construire, les délais d'instruction sont de maximum 5 mois. Le démarrage des travaux ne peut se faire avant cette validation. Il ne sera donc pas possible de commencer une culture pour ce printemps. Il est à voir pour que des chantiers, ateliers puissent être menés pour maintenir une dynamique collective. A voir selon l'avancées des travaux si par exemple une culture collective de pommes de terre ou autre peut être réalisés (attention à ne pas gêner le passage d'engin). Un point d'eau pourra être amené des services techniques jusqu'à la parcelle de façon temporaire.

Il est demandé que le jardin collectif soit aussi clôturé pour se protéger des sangliers et autres. A voir ce qui est le plus efficace – grillage à mouton ? ganivelle ?

ORGANISATION CHANTIER HAIE ET ARBRES FRUITIERS

Il a été prévu dans l'aménagement du jardin de faire une haie champêtre tout le long de la parcelle, le long du cheminement piéton. Il est proposé d'alterner haie champêtre et mettre tous les 10m des arbres fruitiers. A voir dans un second temps la plantation d'un verger à l'endroit envisagé.

L'association Arbres et Paysages d'Autan va accompagner ce projet (du choix des essences, conseils pour plantation, livraison des arbres et arbustes, formation et suivi).

La livraison est prévue le samedi 14 décembre. Il sera nécessaire d'aller chercher les plants à Ayguesvives et de les planter en suivant l'après-midi avec tous les volontaires.

Un autre chantier sera prévu avec le lycée agricole d'Auzeville et les scolaires en début de semaine (date à définir), les habitants sont bienvenus aussi.

Les services techniques de la Mairie prépareront le terrain au préalable avec un apport en BRF.

Des référents jardiniers se sont proposés : Denis (déjà fait avec l'INRA) et Guilhem.

Un visio est prévu pour les référents (et volontaires) pour l'organisation du chantier le 16 novembre avec tous les planteurs du 31.

L'association Arbres et Paysages d'Autan propose un catalogue pour les arbres fruitiers. Pour les choisir, lors de la réunion, les fiches de chaque arbre circulaient et chacun pouvait cocher ce qu'il souhaitait. Ce qui a donné :

LES POMMIERS	Nom	Description	Maturité
	Reine des reinettes	Pomme arrondie, jaune strié d'orange ; chair jaunâtre, dense, très sucrée. Arbre vigoureux, peu sensible à la tavelure, assez sensible aux pucerons.	Septembre M précoc
	Calville rouge, Caramille	Fruit rouge soutenu à chair rose, très juteux, tendre, parfumé. Arbre de vigueur assez faible, bonne résistance aux parasites.	Septembre M précoc
	Reinette dorée	Pomme de petit calibre, arrondie, très colorée à l'œil, juteuse à reflet rose, très parfumée. Arbre de vigueur moyenne, extrêmement fertile, à mise à fruit rapide. Résiste aux galles tardives et aux parasites.	Automne M tardive

LES POMMIERS	Nom	Description	Maturité
	Courty Pendu Gris du Limousin	Grosse pomme gris-vert à reflet rouge bon, à épiderme lisse, chair jaune, très sucrée, acidulée, longue conservation. Mise à fruit rapide, abondante et régulière. Arbre très vigoureux, peu sensible aux parasites.	Hiver Très tardive
	Courty Pendu Rouge du Lot	Fruit de calibre moyen, aplati, rouge pointillé ; chair très blanche, très juteuse, sucrée. Arbre vigoureux, rustique.	Hiver Très tardive
	De l'Estre, Reinette de Brive	Fruit de calibre moyen, tronconique, légèrement coloré, jaune-verdâtre avec orange ; chair très dense, acidulée, très sucrée. La meilleure pomme de très longue conservation, à cuisson et à cuire. Arbre peu vigoureux, rustique.	Hiver Très tardive
	Reinette clochard	Pomme de calibre moyen, aplatie, jaune-verdâtre, très bonne, très sucrée ; chair dense, longue conservation, à cuisson et à cuire. Arbre moyennement vigoureux.	Hiver Très tardive

LES POIRIERS	Nom	Description	Maturité
	Poire St Jean	Petite poire verte, très parfumée et à maturité éclatante, faible conservation. Arbre très vigoureux, fertile.	Début juillet
	Blanquette	Fruit blanc doré, à peau fine ; chair croquante, juteuse, parfumée. Arbre vigoureux, à floraison précoce. Origine Sud Ouest.	Fin juillet
	William's, Bon chretien	Excellente poire de calibre assez gros, jaune pointillé ; chair fondante, juteuse, très sucrée, au parfum prononcé. Arbre moyennement vigoureux, sensible à la tavelure.	Mi août
	Boutoc, Poire d'Ange	Petite poire à long pédoncule, jaunâtre, à chair ferme, fine et fondante. Arbre très fertile, peu sensible à la tavelure.	Fin août

FRUITIERS

6	POMMIERS	Vote :
2	Reine de reinettes	8
	Calville rouge, caramille	2
2	Reinette dorée	7
	court pendu gris du limousin	
1	Court pendu du Lot	5
	De l'Estre, reinette de Brive	1
1	Reinette clochard	5
5	POIRIERS	
	Poire St jean	1
	Blanquette	1
1	William's Bon chrétien	3
1	Boutoc, Poire d'Ange	1
2	Doyenné des comices	5
	Poire curé	1
1	Beurré Clairgeau	5
4	CERISIER	
2	Bigarreau de mai	4
1	Cœur de Pigeon	3
	Guidouhi du Tarn	
1	Griotte de moissac	2
5	PRUNIER	
	D'ente blanche, d'ente jaune	
1	D'ente d'Agen	2
1	Prune abricot	4
2	Reine Claude dorée	5
	Mirabelle de Nancy	
1	Datil	2
20	TOTAL	

COMMANDE : 20 arbres

6	POMMIERS
2	Reine de reinettes
2	Reinette dorée
1	Court pendu du Lot
1	Reinette clochard
5	POIRIERS
1	William's Bon chretien
1	Boutoc, Poire d'Ange
2	Doyenné des comices
1	Beurré Clairgeau
4	CERISIER
2	Bigarreau de mai
1	Cœur de Pigeon
1	Griotte de moissac
5	PRUNIER
1	D'ente d'Agen
1	Prune abricot
2	Reine Claude dorée
1	Datil

LES CERISIERS	Nom	Description	Maturité
	Bigarreau de mai	Fruit de taille moyenne, rouge clair à chair demi ferme. Arbre vigoureux, floraison précoce.	Fin mai Précoce
	Coeur de Pigeon tardif	Fruit moyen, rouge foncé, ferme, sucré. Arbre de moyenne vigueur, à floraison de période moyenne.	Mi juin
	Guidouhi du Tarn	Cerise typique, noire, à chair rouge très sucrée, la meilleure pour la confiture. Floraison tardive.	Mi juin
	Griotte de Moissac	Petit fruit acide, rouge, très juteux, pour les confitures. Arbre peu vigoureux très fertile, floraison tardive, mise à fruit rapide.	Début juillet

LES PRUNIER	Nom	Description	Maturité
	D'Ente Blanche, D'Ente Jaune	Prune à chair jaune, très sucrée. Arbre vigoureux, autofertile.	Mi Août
	D'Ente, D'Agen	Fruit allongé, violet ; chair jaune, dense, très sucrée. Arbre autofertile.	Mi Août

LES PRUNIER	Nom	Description	Maturité
	Prune Abricot	Gros fruit assez allongé, juteux, sucré, bonne saveur. Arbre rustique très fertile, non autofertile. Origine Sud Ouest.	Mi juillet
	Reine Claude dorée	Fruit de calibre moyen, arrondi-aplat, vert à chair verte, dentée dose, très juteux et sucré, acide. La meilleure prune de table. Non autofertile.	Début août
	Mirabelle de Nancy	Petit fruit jaune, arrondi. Arbre très fertile, peu autofertile.	Début août
	Datil	Petit fruit violet allongé, très sucré, à chair dense, excellent. Arbre vigoureux, très fertile, très rustique.	Début août

LES POIRIERS	Nom	Description	Maturité
	Doyenné des comices	Gros fruit vert penché de large ; chair fondante, juteuse, sucrée, acide. Arbre de vigueur moyenne	Novembre
	Poire curé	Fruit en forme de goute, vert à reflets parfois rosés, grosseur d'une ligne caractéristique. Longue conservation. Arbre très vigoureux, très fertile.	Novembre Janvier
	Beurre Clairgeau	Gros fruit jaune tacheté, brun-rouge au soleil ; chair blanche, juteuse, très sucrée. Arbre peu vigoureux et peu sensible aux parasites.	Décembre

III- Le paillage biodégradable

Broyat de branches, BRF, refus de criblage

Les élagueurs, syndicats de déchets et collectivités de votre secteur qui cherchent à valoriser ce matériau sont les premières sources à contacter pour vous en procurer...



Le paillage est **obligatoire** et il est indispensable au bon développement des plants :

- il limite l'enherbement concurrentiel
- il maintient l'humidité dans le sol
- il nourrit le sol en se décomposant et l'ameublir
- il met en valeur l'implantation des végétaux



Les copeaux sont déposés après la plantation, sur **12 à 15 cm d'épaisseur minimum**, sur **80 cm à 1 m de large**. Dégager la base du plant afin de laisser à l'air libre le collet.



8 à 10 m³ sont nécessaires pour pailler **100 mètres** linéaires de haie équivalant à 100 plants.

Pour les talus très pentus et sur justification du technicien, nous pourrions fournir des dalles ou des rouleaux de paillages biodégradables.

Rappel du calendrier

- **Travail du sol** : à partir de septembre et tant que le sol n'est pas détrempé
- **Plantation** : de fin décembre à début mars
- **Paillage** : dès la plantation et jusqu'à mi-mars

BONNE PLANTATION !

Pour nous contacter :



Arbres et Paysages d'Audun
20 route de Ticaille
31450 Ayguesvives

Tel : 05 34 66 42 13
apa31@free.fr
www.arbresetpaysagesdautun.fr

Les actions indispensables à la réussite de la plantation de haie

I- La préparation du sol

- Décompactage en profondeur

Une **profondeur minimum de 40 cm** est indispensable au bon développement des plants. Ce travail peut se faire à l'aide d'une sous-soleuse, d'un cultivateur ou d'une mini-pelle. Pour le choix de la mini-pelle, procéder par une tranchée rebouchée.



- Travail du sol en surface

Il permet d'émietter les grosses mottes sur **les 20 premiers centimètres du sol** et facilite la mise en place et l'enracinement des plants. Il peut être réalisé à l'aide des outils ci-après :



motoculteur



herse rotative



cover-crop

Ces outils peuvent être demandés aux agriculteurs et paysagistes de votre secteur ou à des agences de locations de matériels

- Travailler le sol manuellement

Si vous n'avez pas la possibilité d'utiliser des outils mécaniques et pour les plants isolés.

Faites des trous de **40x40x40 cm** en prenant soin de ne pas inverser les couches du sol et d'éviter le lissage des bords du trou.

Si vous faites les trous en avance, rebouchez-les en respectant les couches du sol en attendant la plantation.

Terre de surface Terre profonde



Petit guide du planteur de haies

L'ARBRE AU SERVICE DE TOUS

... UNE DIVERSITÉ DE FORMES, D'ADAPTATION ET DE FONCTIONS ...

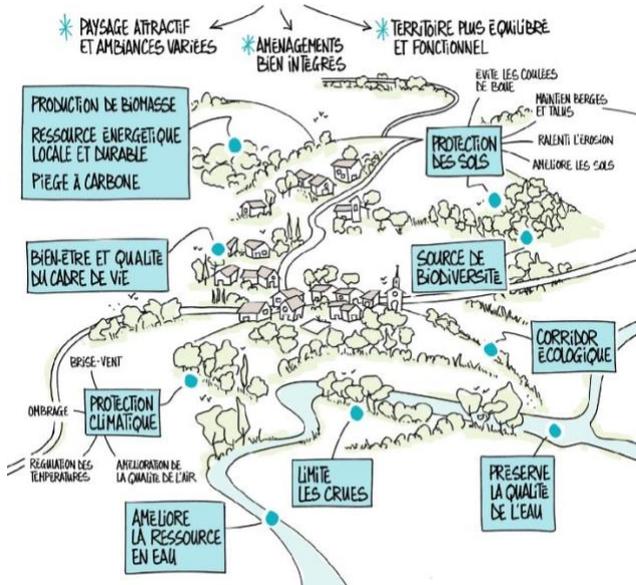


Illustration de couverture extraite du guide de la région Occitanie : « L'arbre et la haie champêtre en Occitanie, guide des bonnes pratiques »



II- La plantation par étape

Si vous plantez pendant le week-end de la livraison gardez les plants dans les sacs fermés. Mettez-les à l'abri du soleil, de la chaleur et du gel.

Si vous ne pouvez pas planter pendant le week-end de la livraison mettez les plants **en jauge** dans du sable humide ou de la terre fine (plants à racines nues et godets) en arrosant régulièrement par temps sec.



1) Creuser un trou le jour de la plantation

Dans le sol préalablement travaillé (sur toute une ligne ou par trou), creusez un trou de plantation d'une profondeur de 20 à 30 cm selon la taille des racines.

2) Praliner les racines

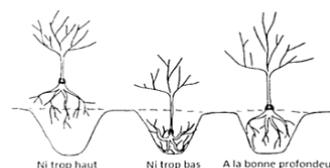
Le pralin est un mélange à part égale de terre argileuse, d'eau et de matière « riche », comme la bouse de vache, le crottin composté ou du compost mature.

Immergez bien les racines dans ce mélange qui forme une boue, dont la consistance doit être semblable à celle d'une pâte à crêpe, de manière à ce qu'elles soient bien enduites.



3) Installer le plant

Positionnez-le bien droit et étalez bien les racines (ne les coupez pas sauf celles abimées). Veillez à ne pas enterrer **le collet** qui est la zone de transition de couleux entre tronc et racines. Il doit être au ras du sol.



ATTENTION : pour les fruitiers, ne pas confondre le collet avec le point de greffe.

4) Reboucher le trou avec de la terre fine autour des racines

5) Tasser légèrement la terre à la main autour de l'arbre pour éviter les poches d'air

6) Arroser après la plantation quelle que soit la météo avec environ 10 litres par plant

REGLEMENT INTERIEUR

Après un petit temps à deux à échanger sur le jardin rêvé (en début de séance). Nous avons démarré les réflexions sur le règlement intérieur. Ce document est l'identité propre du jardin partagé.

A chacun, était distribuée une question, à laquelle la personne était invitée de répondre individuellement.

Toutes les réponses vont être envoyées sur un google doc et ainsi tout le monde pourra compléter en ligne, notamment ceux pas présents. Puis les thématiques

seront traitées lors de la prochaine séance et il sera nécessaire à la fin que des personnes volontaires rédigent le document à partir de ces propositions qui sera le « règlement intérieur » du jardin.



SUITE

4eme réunion de concertation :

➔ 5 décembre 18h/18h30-20h15 (à confirmer) pour finaliser le règlement intérieur + préparer le chantier haie.

2 chantiers collectifs :

- Samedi 14 décembre : plantation des haies et arbres
- Mardi 17 décembre : Suite plantation avec Lycée agricole et scolaires

Puis deux réunions auront lieu début 2025 + 10 ateliers jardins avec Alexandre de Partageons les jardins.

➔ Retrouvez tous les comptes rendus et documents sur le projet sur le drive en accès libre :

<https://drive.google.com/drive/folders/1rOwwcdnLq1CUIcm5VIBzmTJJSxcKenv?usp=sharing>

Ne pas hésiter à envoyer des retours entre les réunions, notamment si vous ne pouvez pas être présent pour que ça soit transmis à l'ensemble du groupe.

ANNEXE : LES REPONSES AUX QUESTIONS :

A retrouver et compléter sur le [doc en ligne](#)

1. ADHESION/COTISATION

1.1/ Qui a le droit de participer au jardin partagé ?

(Secteur géographique, public prioritaire, partenaires ? avec/sans jardin ? Conditions de ressources... ?)

- Habitants de la commune (locataires, propriétaire, étudiants...)
- Avec ou sans jardin pour participer
- Sans conditions de ressources
- Habitants de la commune ne disposant pas de jardin – 1 foyer par parcelle

1.2/ Comment s'organisent les adhésions ?

- Individuelle/ par foyer/ par famille
- Elle prend en charge quel frais ?
- Est-ce qu'il y a une cotisation selon la taille de parcelle ?
- Est-ce la même selon si une personne a une parcelle individuelle, participe qu'au jardin collectif ou soutient juste l'association ?

- Adhésion par foyer – ou groupe d'amis (1parcelle)
- Prise en charge de l'eau ou une partie
- Achat d'outils en commun
- Frais administratifs de l'association + assurance
- Cotisation selon la taille de la parcelle
- Cotisation un peu importante pour parcelle individuelle
- Adhésions Annuelles ou tous les 2 ans pour les parcelles individuelles
- Possibilité de partager à plusieurs (cultiver une parcelle à plusieurs)
- Bourse aux outils à organiser au niveau de la commune
- Chaque nouvel adhérent achète un outil à sa première adhésion et le met dans le pot commun
- Cotisation individuelle et par parcelle selon taille (du collectif)

1.3/ Est-ce que des associations peuvent être adhérentes ?

Quelles sont les conditions ?

- Selon le type d'association : quels types ne pourraient pas être autorisés ?
- Délimiter ce qui est possible de faire : planter, cueillir, tailler et dans quelles limites

1.4/ Quand démarre l'adhésion et combien de temps elle dure ?

Si on arrive en cours d'année ?

Pour combien de temps on a une parcelle ?

1. Adhésion peut démarrer au début de l'année
2. Important = faire un état des lieux
3. Temps de la parcelle (aller au moins jusqu'à la récolte)

2 ans pour les parcelles individuelles

1.5/ Comment on attribue les parcelles ?

Comment on fait la demande ?

Qui décide de l'attribution ?

Comment et Quand se fait l'attribution ?

Comment on gère la liste d'attente ?

-L'association et les personnes intéressées – par ordre d'arrivée

-Par un formulaire papier

-Tout le monde doit décider

-Réunion d'attribution tous les 3 mois

-Proposer le partage avec les parcelles existantes

-Tirage au sort

-Priorité aux personnes sans jardin

-Priorité aux habitants d'Auzeville

1.6/ Comment on accueille les nouveaux arrivants ?

-Remise de la charte

-1 fois par an

-Remise de la charte et « réunion » d'accueil des nouveaux en début de saison

-Le(s) référents du jardin reçoivent à son arrivée le nouveau venu et le présente aux présents du jour de l'arrivée

-Système de parrainage à l'arrivée.

2. LES COMMUNS

2.1/Quels sont les « communs » ? Listez tout (espace et mobilier)

-Tout sauf parcelle

-Partie matériel :

Une partie du matériel

Les locaux

-Partie immatérielle :

Le planning de l'entretien

L'échange des compétences

L'aspect relationnel

2.2/ L'entretien des « communs » ? Qui le fait ? Quand ?

Par binôme de jardiniers collectifs et individuels » selon un calendrier de saison élaboré par le collectif

Calendrier défini et voté en AG

2.3/ Est-ce que les outils sont en commun ? Quelle gestion ?

Peut-on stocker du matériel individuel dans la cabane ? Si oui, quelle gestion ?

Oui les outils sont en communs

Chacun achète un ou 2 outils qui seront partagés avec la communauté

Stockage des outils de la communauté exclusivement ou alors il faudra autant de cabane que de jardiniers

Ranger les outils propres

2.4/ S'il y a un outil commun cassé, comment cela se passe ?

1. S'inscrire pour réserver l'outil
2. C'est les adhérents qui assurent la réparation (caisse commune)
3. C'est le responsable outils qui assure la réparation
4. Créer un atelier d'entretien qui permet d'augmenter la durée de vie de l'outillage
5. S'il est non réparé, il faut cotiser pour en acheter un autre
6. Vérifier l'état de l'outil avant son utilisation. Prévenir si défectueux

2.5/ Parcelle collective

Qu'est-ce qu'on y fait ? Qui y jardine ? Quand ? Qui décide de quoi ? Quelle organisation pour les récoltes ?

Est-ce que tout le monde peut/doit jardiner à la parcelle collective ?

- Pomme de terre/ail/oignon
- Groupe de 5 qui gère son planning via WhatsApp/drive
- Tout le monde n'est pas obligé de participer à la parcelle collective

..... de participation (.... = *non lisible*)

.... en légumes

Récolte par affinités selon ... affichée

2.6/ Quelle organisation pour la gestion de l'eau ? Des règles ?

(Robinet d'eau potable et compteur collectif)

- Les membres font une gestion parcimonieuse de l'eau
- Éviter le gaspillage et favoriser les eaux fluviales
- L'eau est réservée aux végétaux et nettoyage mains et outils – pas d'utilisation personnelle.

-Règles : favoriser le paillage et l'eau de pluie

-Récupérer l'eau utilisées pour rincer les mains par exemple ou lavage des légumes, fruits

-Sensibiliser au gaspillage

2.7. Quelle gestion du verger et haie champêtre ?

-Gestion collective et concertée par l'association

-Prévoir dates dans l'année pour chantier collectif om tout le collectif se mobiliser (nombre à déterminer par des experts)

+ Sensibiliser sur l'année d'une haie/verger pour que chaque membre ait l'œil si besoin d'action ponctuelle ou si action plus importante faire un appel exceptionnel au collectif.

- Collectif (*non lisible*)

2.8. Qui entretient les espaces hors jardiné ? (Pelouse, autour du parking, espace en friche...)

Tout le monde en mettant en place un calendrier d'entretien et en fournissant les outils de nettoyage comme par exemple :

-tondeuse

-Broyeur

- ...

Collectif/Association

S'engager sous un calendrier commun

-Si gros entretien = chantier collectif

Prévoir du matériel « commun »

Prévention sur dangerosité de certains matériels ou direction des nouveaux jardiniers (néophytes)

3. REGLES, VIVRE ENSEMBLE

3.1. S'il y a des dégradations, vols sur le jardin, que se passe-t-il ?

-Mettre en avant des affichages et signalétiques

-Panneau interdiction aux chiens dans le jardin

-Sensibilisation aux espaces partagés explication simple et brève du projet (renvoi signalétique)

3.2. Que se passe-t-il si une personne n'entretient pas sa parcelle ?

-Discussion avec la personne

-Comprendre pourquoi

-Proposer une co-gestion

-Donner la parcelle à une personne qui veut s'investir

Au bout d'un certain délai le signaler au bureau et la céder à une personne inscrite sur liste d'attente.

3.3. Comment cela se passe si une personne ne respecte pas le règlement du jardin ?

-Premier avertissement

Si récidive ?

A adapter selon le degré de non-respect

1)Rencontre/médiation pour s'entendre

2) Avertissement (1 ou 2 ?)

3) Exclusion

3.4. Si des personnes ne participent jamais « à la vie collective », que se passe-t-il ?

Comment sait-on qu'une personne ne participe jamais ?

Si des personnes se sont engagées sur des actions collectives, ne pas le faire nuire au fonctionnement général.

3.5. Qu'est ce qui est interdit au jardin ?

-Enfants soumis à la présence des parents

- Respecter les délimitations et les bordures

-Plantes des plants non autorisées

-Interdiction des pesticides, produits de synthèses, des produits chimiques

-Interdire les chiens sans laisse

-Interdire de récolter les fruits des jardins individuels et collectifs

3.6. A-t-on le droit de jardiner tout le temps ?

-Je ne vois pas d'inconvénient sur les parcelles « privées ».

-Par contre il faut absolument une concertation sur le jardin partagé pour assurer une cohérence et respect des calendriers des travaux.

-Planning pour parcelles communes/collectives ?

-Groupe signal/spond/Telegram/WhatsApp pour signaler sa venue et motiver les autres

-Free pour les individuelles (concertation entre familles)

3.7. Les habitants non adhérents peuvent-ils venir sur le jardin ? Si oui, quelles conditions ?

-Oui, avec 1 membre ou 1 autorisation (si absence membre)

-Sur invitation (ex = groupe d'expert)

3.8. Est-ce que les animaux sont autorisés sur le jardin ? quelles conditions ?

-Chiens admis en laisse sur partie collective (hors parcelle) + individuelles. Donc sur les allées, kiosque et parking

-Chiens en liberté sous surveillance du maître pour friche et cheminement et vergers

-Admis si maître est bien identifié

4. COMMUNICATION et ANIMATION

4.1 Quel nom pour le jardin ?

Auze (le) jardin

Jardin d'Auze

Le jardin du Platjion

Le plaisir d'Auzeville

4.2. Comment communiquer entre jardiniers ?

-1 rencontre sur site par semaine

-Groupe WhatsApp (bof)

-Échange par courriel

-Sur place de préférence. Éventuellement canal informatique (mail, WhatsApp,...) à définir

- Affichage sur panneau

-En jardinant !

-Échanges légumes 1 fois par mois

4.3. Est-ce qu'il y a des moments de rencontre, de fête ? Quoi, qui les organise ?

-Repas partagé organisé par des assos demandeuses

-Réunion/débat/conférence

-Réunion mensuelle « d'organisation » du mois à venir ++

-Repas en lien avec d'autres asso : mixité des centres d'intérêts

-Fête des « récoltes »

4.4. Qui fait le lien avec l'extérieur ? (Mairie, associations, écoles, journalistes...) Quels liens ?

Association en coordination avec la Mairie → Discours concordant

+ un référent ou plusieurs désignés pour « représenter » les jardiniers

Comité de suivi des jardiniers (groupe d'environ 5 personnes)

5. GOUVERNANCE

5.1. Comment sont prises les décisions collectives ?

A quel moment ?

-En soirée

-1 fois par mois

-A main levées

-Vote anonyme

5.2. Si j'ai une idée, à qui je la propose ?

A l'association, à un comité de suivi du jardin

Aux référents

Le « comité »

Claire

Quand ?

Périodicité d'un mois

1 fois par semaine

Fréquence hebdo, mensuelle

Qui décide ?

Majorité des jardiniers

A Claire qui est la plus gentille

5.3. Est-ce qu'il y a des référents ? de quoi ?

Quel est leur rôle ?

-Rôle administratif de représentant

Gestion communication interne (groupe WhatsApp)

Réception des nouveaux arrivants

Accueil visiteurs intéressés pour travailler le jardin

Référents dans un groupe de pilotage (ou comité de suivi)

Gestion des entités :

-Verger

-Parcelles

-Jardin collectif

5.4 S'il y a un conflit entre deux jardiniers comment c'est traité ?

-Référer au responsable de l'association. Se référer au règlement

-Proposer un créneau de « médiation » avec une tierce personne

-Groupe de parole

-Traité par le comité de suivi des jardins

-Dialoguer et cellule de médiation en dernier recours

Le ou les référents de l'association font un rappel à la charte ?